

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements...	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence A. P. P. 14, rue Condé, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL, A PARIS, A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

LA JOURNÉE

Le scandale commis par M. Bard, qui est l'objet d'une enquête, continue à soulever l'indignation publique, même dans les autres chambres de la cour de cassation.

En attendant la veste du candidat à la présidence de la Chambre Brisson, le dreyfusard a été exécuté par les voyageurs de commerce qui l'ont chassé de la présidence de leur société.

On annonce le mariage du prince Georges de Grèce avec sa cousine la princesse Victoria de Galles.

L'amiral Pottier, retour de Grèce, vient d'arriver à Toulon sur le croiseur « Bugaud ».

Le Siam continue à être la proie de la révolution et le théâtre d'actes d'hostilités vis-à-vis des Français.

Le sinistre tueur de bergers Vacher doit avoir été exécuté ce matin à Bourg où les bois de justice arrivaient hier soir avec M. Deibler.

ÉTRENNES 1899

PRIMES A NOS ABONNÉS

A l'occasion du Nouvel An, et par suite d'un traité passé avec la maison A. TARDY, 19, rue Desbrière, Lyon, nous sommes heureux d'offrir à nos Abonnés les Primes suivantes :

Appareil de Photographie

de format 9 x 12, pour 12 plaques, avec 2 vitesses, muni d'un objectif aplanétique, extra-rapide, marque DEROGY, avec diaphragme à iris, et obturateur à graduation de vitesses jusqu'à centième, à déplacement pour la mise au point graduée sur un cadran, depuis 1/30 jusqu'à l'infini. Le déclenchement par la main ou au moyen d'un poignet.

Appareil photographique

X 12, 12 plaques, objectif simple, rapide, avec diaphragme iris, obturateur à vitesses variables pour pose et instantané, visuel clair. Cet appareil sera livré au prix exceptionnel net de 30 francs, même avec facilités de paiement.

Toutes les demandes devront être adressées directement à la maison A. TARDY, 19, rue Desbrière, Lyon, où l'on trouvera un assortiment complet de tous appareils et fournitures pour photographes, ainsi que pour tous genres de fournitures pour peintures et dessins.

CONSTITUANTE

Il y a dix ans, avec ces deux mots : *Revision et Constituante*, les radicaux avaient ouvert la porte au césarisme, et le boulangisme, inventé par M. Clémenceau, s'efforça de renverser la République.

Il semble qu'aujourd'hui les mêmes mots, prononcés par d'autres, il est vrai, et avec des intentions différentes, risquent d'aboutir à un résultat analogue à celui que le boulangisme poursuivait.

Revision? On n'entend que ce mot depuis un an. Mais il s'agit de la revision du procès Dreyfus; et la campagne menée par les juifs sur cette question a mis aussitôt en péril la Constitution républicaine.

Voici que, parmi les plus modérés des républicains, le mot : *Constituante* retentit. M. Charles Benoist, un publiciste distingué habile à faire sennas et à répandre les bonnes idées qu'il trouve sur son chemin; M. de Marcère, un sénateur républicain, qui ne conçoit pas la République dans l'état d'anarchie où elle se trouve, ont commencé une campagne pour la revision de la Constitution de 1875 par une assemblée constituante.

L'idée séduit; le programme est alléchant; car on y rencontre des idées que nous avons depuis longtemps exprimées, notamment tout ce que dit M. Charles Benoist de la représentation professionnelle.

Mais pour peu qu'on examine, on s'aperçoit que l'idée d'une revision constitutionnelle rencontre, parmi tous les partis, une unanimité bien dangereuse.

Radicaux, monarchistes, socialistes — et, aujourd'hui, modérés, semblent-t-il — veulent cette revision.

Mais aucun parti ne la conçoit de la même façon. Les monarchistes et les césariens demandent que le président ait tous les pouvoirs, afin que le pouvoir personnel se substitue à la souveraineté nationale. Les radicaux et les socialistes sont partisans d'une assemblée unique et omnipotente. Entre ces deux systèmes absolus, celui qui propose MM. de Marcère et Charles Benoist, renforçant les pouvoirs du président de la République et donnant à la représentation politique le contre-poids de la représentation des intérêts est des plus acceptable. Mais une fois la Constituante élue, qui l'emportera? Les violents, bien sûr, le système absolu de droite ou de gauche. Les modérés seraient vraisemblablement battus : car on aurait pour les vaincre, cet argument décisif. Vous, les défenseurs acharnés de l'ancienne Constitution, vous reconnaissez enfin qu'elle est mauvaise, nous le disions nous-mêmes depuis quinze ans, c'est donc nous qui avons raison, et notre remède s'impose.

Or si je vois les défauts de la Constitution actuelle, je vois mieux encore les dangers du césarisme des uns, ou du jacobinisme des autres. Dieu nous garde du pouvoir sans contrôle d'un dictateur ou d'une assemblée!

Resterait à savoir si cette Constitution que l'on blâme, elle fut jamais appliquée, si au contraire elle n'est pas, depuis 1875, continuellement violée, spécialement par la Chambre des députés, qui sous l'impulsion des jacobins radicaux, finit par absorber en elle tous les pouvoirs.

Le président de la République n'est qu'un soliveau constitutionnel que parce qu'il n'ose pas se servir des droits que la Constitution lui confère.

Le gouvernement ne paraît désarmé devant la Chambre que parce qu'il ne songe qu'à vivre, et ne gouverne pas. Je sais bien que l'avenir funeste du Seize-Mai a rendu inutilisable pour longtemps l'arme de la dissolution. Mais pourquoi ne pas essayer même de s'en servir, pour effrayer un peu le pouvoir législatif, qui empêche, et le maintenir sagement dans son rôle, qui est de faire des lois, peu nombreuses mais bien étudiées, de voter des budgets plus gros d'économies que de gaspillages électoraux, et de contrôler seulement (au lieu d'usurper et de diriger) le pouvoir exécutif?

Sans doute elle est loin d'être parfaite, cette Constitution de 1875, comme toute œuvre humaine.

Elle a un grand mérite : c'est d'exister, c'est de nous abriter, provisoirement.

Or ce serait folie, surtout à l'époque troublée où nous sommes, de jeter bas la maison, sous le prétexte qu'elle n'est point assez confortable. Comptez combien de fois nous l'avons fait, en ce siècle, et voyez ce que nous avons gagné à tant de révolutions.

Il faut améliorer, et non détruire. L'amaïson est lézardée? CONSOLIDONS-la; bouchons les trous par où le vent de la Révolution risque de s'engouffrer.

Elle a des parties en ruines? Remplaçons-les, l'une après l'autre.

Elle est trop étroite? Elargissons-la.

On nous parle beaucoup de la supériorité des Anglo-Saxons. Savez-vous d'où vient la belle apparence de leur organisme politique? Leur Constitution date de l'an 1214, que le roi Jean-Sans-Terre l'accorda à ses barons. Sans doute elle n'est pas demeurée depuis lors immuable, mais son cadre très simple et très solide a la fois permis qu'elle soit toujours appropriée aux nécessités du moment. Quand le besoin s'en fait sentir, les Anglais la « retapent », la réparent, la complètent, l'améliorent. Mais ils se gardent bien de la changer. C'est ainsi qu'ils évitent la révolution.

Faisons comme eux.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER

Samedi 31 décembre. — 365 jour.
Lever du soleil, 7 h. 46; coucher à 4 h. 11.
Lune, P. L.
St Sylvestre.
St Melanie.

1882. — Gambetta, blessé d'un coup de pistolet le 28 novembre, meurt à Ville-d'Avray. Les bruits les plus contradictoires circulent au sujet de cette mort, qui reste encore mystérieuse.

POUR LA VEUVE

La « Libre Parole » publie la note suivante : « Il nous est arrivé un certain nombre de lettres et de mandats après la clôture de la liste. Quelques uns de nos amis annoncent, en outre, l'envoi de listes en retard.

Nous publions, dans notre numéro de dimanche matin 1^{er} janvier, une liste complémentaire et définitive qui comprendra les noms de tous les retardataires.

Cette liste sera close samedi, à six heures, dernier délai. Nous prions instamment nos amis de ne plus rien nous envoyer passé cette heure.

Nos employés dont le zèle et le dévouement, en présence de ce surcroît de travail, ont été au-dessus de tout éloge, ont vraiment besoin de quelque repos.

CASSAGNAC RÉPUBLICAIN

Trouvée cette perle dans un journal socialiste qui bâillait sur le sable :

« M. Paul de Cassagnac écrit (suit une phrase à l'audace de M. de Cassagnac). Voilà l'appel au coup d'Etat non dissimulé! Attendez voir (sic) qu'il tentera l'aventure. Mais n'est-ce pas symphonique que cet appel qui rend bien la pensée de gens qui osent encore se dire « républicains » ! »

M. de Cassagnac, qui affirme tous les jours sa haine de la République, son intention d'étrangler celle qu'il appelle « la queue », ne sera pas médiocrement surpris en apprenant qu'il existe un homme en France, si ignorant des choses de la politique, qui ose l'accuser de « se dire républicain ».

Pourquoi ne pas l'appeler tout de suite « démocrate chrétien » ?

Pauvre M. de Cassagnac ! Nous n'aurions pas trouvé un pavé aussi colossal pour lancer à un ennemi dont tout le monde — sauf l'innocent éditeur de cette causerie — admire au moins la franchise entée.

Loyalisme, royalisme, « vanitas vanitatum ». Les voilà bien les famées de la gloire !

A L'HOTEL DES MONNAIES

La livraison des cinq millions de roubles frappés à la Monnaie de Paris est entièrement terminée.

Les divers envois ont eu lieu par mer, de Danquerque à Saint-Petersbourg, selon la condition imposée par le gouvernement qui voulait éviter la traversée de l'Allemagne par chemin de fer, lequel eût exigé un transbordement à la frontière russo-allemande, les roubles étant plus larges que les pièces de l'Europe occidentale.

En 1899, dans notre grand établissement monétaire, seront frappées dix millions de pièces d'un demi-rouble qui iront également en Russie par bateaux à vapeur.

Le dernier envoi devra arriver à Saint-Petersbourg au commencement de décembre, avant que le golfe de Finlande soit pris par les glaces.

Quant aux monnaies françaises, la frappe de 2.500 francs d'un centime et de la même somme de deux centimes, soit 250.000 centimes et 125.000 deux centimes, commencera vers la fin de janvier prochain et devra être terminée dans l'année. On ne frappera pas les nouvelles pièces de vingt francs avant la fin de 1899 au plus tôt.

LA CARRIÈRE DE M. DEIBLER

Voici les états de service de M. Deibler père dans l'administration judiciaire.

Sur les cinquante-deux exécutions pratiquées comme bourreau titulaire, trente-trois ont été faites sur la place de la Roquette qui avait été choisie par le ministère de l'Intérieur en 1851 pour dire le théâtre sur lequel devait s'élever la guillotine.

Ces exécutions sont les suivantes :

- 1. Germain, 13 août 1876. — 2. Billot, 26 avril 1877. — 3. Weyler, 1^{er} septembre 1877. — 4. Albert, 26 octobre 1877. — 5. Barré et Lebize, 7 septembre 1878. — 6. Préost, 19 janvier 1880. — 7. Mesleclon, 7 septembre 1880. — 8. Campi, 30 avril 1884. — 9. Gamahut, 24 avril 1885. — 10. Gaspard, 10 avril 1885. — 11. Marchandon, 1^{er} décembre 1885. — 12. Kénié, 5 avril 1886. — 13. Frey, 4 octobre 1886. — 14. Rivière, 14 octobre 1886. — 15. Pranzini, 31 août 1887. — 16. Schumacher, 10 septembre 1888. — 17. Mathelin, 10 octobre 1888. — 18. Prado, 22 décembre 1888. — 19. Géomay, 22 mai 1889. — 20. Allorio et Seltier, 18 août 1889. — 21. Kaps, 19 décembre 1889. — 22. Jantroy et Ribot, 8 mars 1890. — 23. Vodoz, 17 juillet 1890. — 24. Ledonet, 17 juillet 1890. — 25. Egraud, 3 février 1891. — 26. Bertrand et Doré, 28 juillet 1891. — 27. Anastoy, 9 avril 1892. — 28. Crampou, 16 décembre 1892. — 29. Baugnan, 17 octobre 1893. — 30. Kant, 2 décembre 1893. — 31. Vaillant, 5 février 1894. — 32. Emile Henry, 21 mai 1894.

Carrara a été le dernier qui ait expié son crime sur cette place.

L'exécution de Vacher sera vraisemblablement la dernière faite par Deibler.

MES CISEAUX

Comme certaines personnes qui commencent à prendre de l'âge, Mme X... se lamente sur sa santé, répète sans cesse qu'elle ne fera pas de vieux os.

Pour lui remonter le moral, son gendre lui a dit :

— Allons donc ! Vous êtes encore solide...

Je parierais bien que vous verrez le vingtième siècle !

Le valet de chambre de Durapiat lui annonce la visite de deux petits télégraphistes venus pour demander leurs étrennes.

Durapiat, brusquement inspiré : — Encore des histoires de petits bleus ? Dites-leur que je ne veux plus entendre parler de l'affaire.

LETTRE D'ALSACE

La Commission de Statistique ouvrière

La commission de statistique ouvrière s'est réunie ces dernières semaines à Berlin pour continuer ses travaux. Fondée en 1892, elle se compose de quatorze membres dont sept sont délégués par les différents Etats de l'empire, et les sept autres choisis parmi les fractions du Parlement. Elle est appelée à faire des enquêtes sur les différentes branches du travail et de l'industrie, principalement sur la durée du travail industriel et professionnel.

L'enquête de cette année portait sur la durée du travail dans les hôtels et les auberges. Déjà, en 1891, le ministre du commerce déclarait publiquement qu'une loi s'imposait pour réglementer le travail des gens employés dans les hôtels. Aussi bien, dès 1893, on se livra à des enquêtes à ce sujet, se bornant, il est vrai, au travail des « sommeliers et des sommelières ». L'enquête constata que pour un grand nombre de sommeliers, la durée du travail dépassait dix-huit heures et vingt heures pour les sommelières. Pour un tiers au moins, pour les uns et pour les autres, le jour de sortie n'était pas assuré régulièrement.

C'était comme la préparation au travail entrepris cette année par la commission. Plus de 60 personnes occupées dans les hôtels ont été appelées à déposer devant la commission. Dans ce nombre figuraient 20 patrons, chefs et propriétaires d'hôtels et 40 personnes employées par eux. On s'était d'abord demandé, s'il fallait aussi entendre les personnes du sexe, et la commission s'est prononcée pour l'affirmative, contrairement aux vœux exprimés par le représentant de la Bavière. Qu'en sortira-t-il ? L'enquête, on peut le prévoir d'avance, dénoncera une situation intolérable sous plus d'un rapport. Les abus sont nombreux et criants, on le sait depuis longtemps. Comment y remédier ? La difficulté est sérieuse. La réglementation par une loi spéciale n'est pas absolument nécessaire : le conseil fédéral est suffisamment armé par l'ordonnance sur les métiers pour légiférer en cette matière, comme il l'a fait du reste pour les boulangers. Le centre a déjà pris en 1891 une louable initiative pour réglementer la durée du travail et établir une journée maxima de 11 heures, et, plus tard de 63 heures par semaine pour les ouvriers au-dessus de 16 ans. Ces propositions sont-elles sur le point d'aboutir, on le saura bientôt.

Assurances ouvrières

Les résultats des assurances ouvrières en Allemagne commencèrent à devenir l'objet d'intéressantes études.

L'économiste y découvre un champ riche en observations. Les différentes questions de l'économie sociale en reçoivent une illustration qu'on était loin de prévoir à l'origine. Qu'on en juge par les chiffres suivants :

De 1885 à 1895, l'assurance contre la maladie a produit plus de 862 millions de marks, (1 fr. 25); de 1886 à 1896, l'assurance contre les accidents a donné plus de 300 millions; de 1891 à 1896, l'assurance contre la vieillesse et l'invalidité a rapporté plus de 191 millions; soit plus de 1,353 millions pour les trois assurances. Cette somme énorme n'est pas due à la charité, mais aux lois qui ont fixé l'indemnité pour les ouvriers. Ce n'est pas une faveur que l'on accorde, c'est un droit dont on use.

Les charges pèsent surtout sur les patrons : le tiers des frais pour l'assurance contre la maladie; la moitié pour l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse; le tout pour l'assurance contre les accidents. Il y a donc là une situation avantageuse pour l'ouvrier. Ces charges ont été acceptées par les patrons sans provoquer une diminution de salaire contre l'ouvrier; c'est, à vrai dire, une augmentation assez sensible dans les salaires supportée tout entière par les patrons.

Depuis la mise en vigueur de ces lois d'assurances ouvrières, les patrons ont dépensé pour l'assurance contre les accidents, 470 millions de marks. Pour l'assurance contre la vieillesse et l'invalidité, leurs charges montent à 270 millions, pour l'assurance contre la maladie à 268. Donc, en l'espace de dix ans, de 1885 à 1896, il y a une somme de 1.020 millions au compte des patrons. On ne saurait nier, il y a là un facteur nouveau dans la question du salaire. Ces sommes si considéra-

bles dépensées par les chefs d'industrie et d'ateliers constituent vraiment pour eux une augmentation de salaire en faveur de leurs ouvriers. Le fait mérite d'être pris en considération. Dans l'étude de la question ouvrière, il n'est plus permis de l'ignorer ou de passer outre avec une indifférence préméditée l'un et l'autre seraient indignes de l'homme soucieux de la vérité et de la justice.

H. Cetty

Nos Dépêches

SERVICES TELEGRAPHIQUE & TELEPHONIQUE SPÉCIAUX

Informations

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Élysée sous la présidence de M. Félix Faure.

M. Krautz, ministre des travaux publics, a rendu compte de la visite qu'il vient de faire aux ports de Nantes, Saint-Nazaire et La Pallice Rochefort.

Il a constaté la marche des travaux en cours d'étude, les mesures à prendre pour favoriser les relations du port de Nantes avec le réseau du chemin de fer de l'État.

Le ministre de la marine a fait signer un décret aux termes duquel l'amiral Parvovien est élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

Ainsi le ministre de la guerre a fait approuver un projet de loi admettant les fils de préposés et agents des eaux et forêts aux écoles militaires préparatoires en qualité d'enfants de troupe.

RECEPTIONS DU NOUVEL AN

Paris. — A l'occasion de la nouvelle année, M. Delombre, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, assisté de M. Mougeot, sous-secrétaire, a reçu cet après-midi à 7 heures le personnel de l'administration centrale des ministères et les membres des compagnies relevant de son administration.

M. LE GAIL COMMANDEUR

Paris. — M. Le Gall, directeur du cabinet du président de la République est nommé commandeur de la Légion d'honneur au titre du ministère de la marine. On sait que M. Le Gall est inspecteur en chef des services administratifs de la marine.

VISITE A BELLE-ISLE-EN-MER

Paris. — M. Jules Légrand, sous secrétaire d'Etat à l'Intérieur, accompagné de M. Duflos, directeur de l'administration pénitentiaire, et de son chef de cabinet, est rentré, ce matin, de Belle-Ile-en-Mer, où il était allé inspecter la colonie maritimes et agricoles des jeunes délinquants, installée au chef-lieu de l'île.

En raison de la tempête qui a sévi et d'un vent violent dans ces parages la traversée de Quiberon à Belle-Ile a été particulièrement pénible.

Le sous-secrétaire d'Etat a interrogé, en outre du personnel, les pupilles de la colonie et diverses personnes du pays.

Il s'est rendu compte de l'organisation matérielle et morale de l'établissement.

Ainsi qu'il résulte de son récent voyage à Aniane, il a ordonné des amnisties générales et une distribution supplémentaire de vivres et de vin.

NOMINATIONS DIPLOMATIQUES

Paris. — M. Ferraud-Gabarry, chef de service des travaux privés et de l'analyse du courrier au ministère des affaires étrangères, est nommé ministre plénipotentiaire.

L'Incident franco-siamois

Londres. — On télégraphie de Singapour au Times :

La nouvelle de Bangkok annonçant que les Siamois ont tiré sur les Français est confirmée.

L'agent français se nomme M. Morin. C'est à Kenko, dans la zone de 25 kilomètres, que l'incident a eu lieu.

Le conseil français de Bangkok est parti pour Paklay, dans le Luang-Prabang, où M. Morin stationne.

D'après une correspondance adressée de Bangkok, le 18 novembre, au *Courrier d'Haïkong*, le décoré qui régnait au Siam devient inquiétant; des cadavres flottent sur tout le cours des rivières, et le long des routes on rencontre aussi les corps de personnes assassinées.

La police se bat avec les soldats, nantis des lades pour la plupart. Les agents de police se disputent avec les agents siamois. Dans la banlieue de la ville, c'est à chaque instant quelque nouvelle attaque dirigée contre des gens inoffensifs qui sont maltraités, frappés et tués.

Quand des passants n'ont pas d'argent à donner aux dévoués de grand chemin, ceux-ci les dépouillent de leurs vêtements en pleine rue.

Dans l'intérêt du Siam, il semble nécessaire que le gouvernement interviennent énergiquement.

France et Angleterre

Le péril de guerre

Il y a eu péril de guerre. Si notre gouvernement n'avait eu la sagesse de faire passer l'intérêt national avant le point d'honneur, de mettre en balance l'avantage et l'inconvénient d'une redoutable aventure; si d'autre part, lord Salisbury, en s'abstenant d'allocutions trop directes, comminatoires, en retenant l'ultimatum auquel aucun ministre digne de représenter la France n'aurait pu répon-

dre autrement que par un non ! formel, le conflit eût été évitable. Le peuple anglais était résolu, non pas seulement les jingoes, mais toute la nation. Partout le parti avait été pris et le peuple avait donné son consentement aux mesures extrêmes.

Pour conserver la paix

Il faut mettre aussi en ligne de compte la question des forces respectives.

Au moment de Fashoda, l'Angleterre a eu peur d'être prise au dépourvu. Elle a fait l'inventaire de ses bateaux, de ses magasins, de son outillage mécanique et humain. Elle l'a comparé au nôtre : elle a cru qu'il était supérieur. La guerre était donc possible et même désirable. Mais elle a constaté en même temps l'insuffisance de son matériel, de son approvisionnement, de son personnel de navigation ou de combat, surtout si elle devait faire face à un adversaire mieux préparé ou à une coalition.

Elle se hâte donc de réparer ces insuffisances et de pourvoir à ce qui lui manque. Aussi continue-t-elle ses armements, moins pour un conflit immédiat que pour appuyer sa diplomatie par une force plus solide encore.

La guerre même, avec ses dangers, serait encore pour l'Angleterre une affaire. Mais les affaires ne sont séduisantes que si elles offrent peu de risques.

Augmenter aux yeux de nos voisins les risques de la guerre en fortifiant nos défenses, en resserrant nos alliances, en les étendant, si c'est possible, c'est augmenter en même temps pour eux les risques de la guerre et en diminuer pour nous les chances.

Ainsi substituer la politique de l'intérêt à celle du sentiment, accroître nos forces défensives, telles sont les conditions qui, pour l'instant, faciliteront le mieux l'entente avec nos voisins et garantiront la paix du monde.

Être fort et pratiquer franchement la politique d'intérêt, c'est le meilleur, le seul moyen d'avoir l'amitié anglaise sans humiliation.

L'AFFAIRE DREYFUS

REMISE DU DOSSIER SECRET

Paris. — La communication du dossier secret a eu lieu aujourd'hui seulement.

Le dossier a été apporté par le général Chanoine et le capitaine Cuignet. Sur la demande de la cour, le général Chanoine a été en effet désigné pour se tenir à sa disposition afin que, pour-suivant l'examen du dossier secret, les conseillers puissent se renseigner auprès de lui sur l'organisation des services au ministère de la guerre, notamment du service des renseignements. La chambre criminelle a eu effet besoin de ces éclaircissements qui lui ont fait défaut jusqu'à ce jour, et sans lesquels les erreurs ou les lacunes pourraient gêner leur enquête.

Le *Figaro* croit savoir que le dossier comprend de mille à douze cents pièces.

Voici d'après le *Journal*, quel serait le contenu du dossier secret :

1^{re} Pièces concernant la culpabilité de Dreyfus, ou mieux papiers susceptibles de former des charges contre le condamné.

2^{de} Pièces qui, quoique ne se rapportant pas directement à l'affaire de trahison de 1894, auraient une sorte de connexité avec les agissements de Dreyfus, parce qu'elles concerneraient généralement les manœuvres d'espionnage ou de contre-espionnage qui se sont passées à l'époque de son arrestation.

Les premières ajoutées au *Journal*, seraient seulement communiquées à la défense pour permettre au condamné de réfuter les accusations. Les secondes seraient communiquées dans l'absolu huis-clos des délibérations de la chambre criminelle, entre le défenseur M. Mornard, et le président, M. Lœw.

adressée aux journaux. (Note de l'Agence Nationale.)

QUI PARLERA POUR L'ARMÉE MUETTE ?

Paris. — Une circulaire du ministre de la guerre interdit aux militaires toute participation aux souscriptions ayant un caractère politique et ordonne aux chefs, lorsqu'ils s'adressent à leurs troupes, verbalement ou par écrit, de s'abstenir de toute allusion à la politique, soit intérieure soit extérieure. Le ministre annonce des mesures de rigueur contre les officiers qui ne se conformeront pas strictement à ses prescriptions.

Si le ministre de la guerre oblige l'armée tout entière à un mutisme absolu, c'est qu'il se réserve de parler pour elle. S'il l'empêche de se solidariser publiquement avec le pays, avec ses angoisses, avec ses générosités, avec les manifestations populaires du plus pur et du plus sincère patriotisme, c'est sans doute qu'il revendique la privauté d'agir en son nom, d'être son interprète, son défenseur, de ne la laisser ni attaquer, ni amoindrir. M. de Freycinet, nous l'en prévenons loyalement, aura très prochainement à s'expliquer sur la façon dont il compte s'acquitter de cette haute et délicate mission.

PIÈRE DE NE PAS CONFONDRE

Paris. — Les membres de la cour n'appartenant pas à la chambre criminelle ont décidé d'inscrire sur leurs cartes de visite échangées à l'occasion de la nouvelle année leurs noms et qualités suivis de cette mention « Chambre des requêtes, chambre civile », pour ne pas être confondus avec les pourris de la chambre criminelle.

LE RETOUR DE DREYFUS

Paris. — Nous pouvons affirmer que les fruits relatifs au retour de Dreyfus en France, dont le correspondant du *New York Herald* à Cayenne s'est fait l'écho, sont absolument inexacts et dénués de fondement.

Le gouvernement, par suite de l'attitude qu'il a prise dans cette affaire, ne sera amené à donner le retour en France de l'inculpé que lorsque la cour de cassation, si elle le juge à propos, lui aura adressé une demande officielle à ce sujet.

LE FUYARD ZOLA

Le *Petit Bleu* affirme que M. Emile Zola réside actuellement à Londres, où il s'est rendu immédiatement après avoir quitté la France, et qu'il n'a jamais abandonné depuis lors. Quelques amis seulement, et la police, connaissent exactement le lieu où s'est réfugié l'écrivain de « *Germin* ».

DEUXIÈME VENTE ZOLA

Paris. — On se souvient que le 4 octobre dernier, au moment où allait commencer la vente du mobilier de M. Zola, un incident se produisit. M. Octave Mirbeau introduisit une requête en vue de faire ajourner la vente.

L'affaire fut portée devant M. Pain, qui rendit un jugement aux termes duquel la vente devait avoir lieu immédiatement, mais que le chiffre ne devait pas dépasser 30.000 francs, somme aussitôt couverte par M. Fasquelle.

Or, cette somme était insuffisante pour couvrir le montant des dommages-intérêts et des frais du procès.

Les frais étant l'objet d'une contestation présentée par les défenseurs, il fut décidé qu'il serait soumis à la taxation. En conséquence le président du tribunal a fait taxer les frais et les a visés ensuite. M. Zola resta finalement redevable d'une somme de 3.000 francs. Le paiement de cette somme fait en ce moment l'objet de pourparlers entre les représentants des parties.

Si une entente amiable n'intervient pas, une seconde vente du mobilier de M. Zola aura lieu à la requête des experts. Nous croyons toutefois que cette éventualité semble bien improbable. Ajoutons que le jugement du tribunal correctionnel, en ce qui concerne les dommages-intérêts, est devenu définitif. Mais M. Emile Zola pourra, quand il reviendra, faire appel seulement de la condamnation à la peine d'emprisonnement qu'il a frappé.

MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES

Aujourd'hui, à Brest, aura lieu une manifestation en l'honneur du général

Dodds, qui est remplacé par le général Chevallier dans le commandement de la 2^e brigade d'infanterie de marine. Un punch sera offert le soir, par cotisation, au vainqueur du Daneyme. Toutes les sociétés patriotiques y sont conviées.

Brest. — Ce matin, le général Chevallier, nommé à la tête de la 2^e brigade d'infanterie de marine, en remplacement du général Dodds, a pris possession de son gouvernement. Les troupes d'infanterie formaient la haie sur le parcours du cortège. Une foule compacte se pressait sur le passage du général, qui a quitté l'hôtel des Voyageurs à 9 h. 12, suivi de son officier d'ordonnance, le capitaine Larmel. De nombreux cris de : « Vive l'Armée ! Vive la France ! Vive l'infanterie de marine ! » ont éclaté au passage du général.

A 10 heures, le général Dodds a remis la commande au général Chevallier, qui a alors reçu les colonels de la brigade, lesquels ont présenté les officiers, puis les fonctionnaires militaires et les autorités civiles. A l'issue de cette cérémonie, le général Chevallier a rendu visite aux amiraux Barrera et de Kerambosquer.

ROCHEFORT EN ALGÉRIE

Suivant le *Figaro*, M. Henri Rochefort s'embarquerait, vers le 25 janvier, pour l'Algérie, après un séjour de quelques jours sur la Côte d'Azur.

M. BRISSON EXECUTE

Hier soir, à la salle des chambres syndicales, la Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce tenait son assemblée générale de fin d'année.

Sur la proposition d'un sociétaire, la présidence d'honneur a été supprimée. Cette présidence était, depuis de longues années, dévolue à M. Henri Brisson, ancien président du conseil.

La *Libre Parole* rend ainsi compte de cette manifestation :

Au cours de la séance, M. Feltzon, sociétaire, a demandé la parole, au sujet de la question de la présidence d'honneur, dont, depuis longtemps, est investi M. Brisson.

En quelques paroles, il a démontré que la Société était assez forte pour pouvoir passer d'une personnalité qui lui causait un préjudice considérable.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

Un tonnerre d'applaudissements a accueilli cette proposition. Aussitôt cet avis émis, la séance a été levée.

il est âgé de 24 ans et est ouvrier cordonnier. Il a affirmé devant le commissaire ses opinions d'anarchiste et a été également envoyé au Dépôt.

UN DUEL

Paris. — Le bruit courait cette nuit, à 2 heures, que M. Dupont, blessé grièvement, comme nous l'avons dit, dans son duel avec M. Masson, de la *Libre Parole*, était à toute extrémité.

La nouvelle Taxe téléphonique

Paris. — M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat, vient de terminer l'étude de la réforme du régime téléphonique dont il a projeté l'application.

Cette réforme concerne, comme on le sait, la réduction des taxes téléphoniques interurbaines. Elle recevra son application à partir du 1^{er} janvier.

M. Mougeot a considéré tout d'abord que la taxe actuelle rigoureusement proportionnelle à la longueur des lignes, 0 fr. 50 par 100 kilomètres, était prohibitive pour les grandes distances.

On paie 4 fr. 50 pour téléphoner entre Paris et Marseille, 6 fr. 50 entre Paris et Perpignan.

Dans le nouveau régime, la taxe sera jamais supérieure à 3 fr. quelle que soit la distance, ce qui permettra d'étudier utilement le moyen de mettre en communication certaines grandes villes par l'intermédiaire de Paris.

Le minimum de la taxe reste fixé à 25 centimes pour les conversations de 10 à 25 kilomètres. Les taxes de 25 à 50 kilomètres sont fixées à 30 centimes. On appliquera dorénavant la taxe unique de 40 centimes à moins qu'il ne s'agisse de relations de voisinage soumises à la taxe de 25 centimes. Entre les réseaux de départements divers, la taxe sera établie d'après la distance à vol d'oiseau et calculée à raison de 0 fr. 50 par 75 km. et minimum à raison de 0 fr. 40, autrement dit dans les relations départementales y compris 0 fr. 40 par unité de conversation. Lorsque la distance à vol d'oiseau sera une distance de 75 à 150 km. on paiera 0 fr. 50 ; de 150 à 225 km. 0 fr. 75, etc.

Les départements seront ainsi au point de vue téléphonique comme au point de vue administratif, une unité dont le centre sera le chef-lieu.

Par suite de cet abaissement de taxe l'emploi du téléphone sera accessible à toute une clientèle nouvelle que des tarifs trop élevés avaient jusqu'à présent privés de ce moyen de communication.

M. Mougeot a été frappé d'ailleurs par la durée des conversations. Les conversations n'ont pas 3 minutes. Elles sont indiquées à 3 minutes au lieu de 5, la limite de la durée, comme cela existe déjà à l'étranger et dans les relations de la France avec les pays voisins.

LES AFFAIRES DE CRÈTE

Le retour de l'amiral Pottier

Toulon. — Le croiseur *Eugène*, commandé par le capitaine de frégate Boutet de Gensières, vient d'arriver sur notre rade, ramenant en France l'amiral Pottier, qui était parti il y a deux ans, avec le croiseur *Charmes*, pour diriger les forces navales réunies par la France en Crète.

L'amiral Pottier, promu vice-amiral il y a quatre mois, commanda les forces internationales réunies dans les eaux crétoises. Il employa, en ces circonstances, une grande énergie, qui lui valut les félicitations du ministre des Affaires étrangères. A son arrivée sur notre rade, les honneurs réglementaires lui ont été rendus. Descendu à terre dans la soirée, l'amiral Pottier a été l'objet d'une chaleureuse ovation.

Le mariage du prince Georges

Paris. — Le *Journal* annonce que le prince Georges de Grèce, actuellement Georges de Crète, épousera la princesse Victoria de Galles, seconde fille du prince de Galles.

Le consentement public de la reine Victoria sera publié dans la *Gazette* au commencement de janvier.

Interview du prince Georges

La *Cronaca*. — Le prince Georges, interviewé, a dit qu'il ne serait l'homme d'un parti. Il a ajouté : « Je convertirai nécessairement au catholicisme, si c'est nécessaire, mais je veux la justice pour tous. »

Il est presque certain que le prince Georges réunira les députés chrétiens et les républicains d'extrême gauche. Les membres du parti libéral ont été reçus par le prince.

La question du drapen crétois.

Paris. — Les journaux d'Athènes donnent des détails fort intéressants sur la solution définitive de la question du drapen national crétois, que nous avons dit que le comité révolutionnaire avait fait tout compromettre au dernier moment. On sait que les Crétois avaient, dès la proclamation de l'autonomie de leur île, adopté comme drapen national les couleurs du drapeau hellène, portant au milieu une grande croix noire en signe de deuil, pour la réalisation complète de leur vœu patriotique qui tendait à l'union de la Crète à la mère-patrie, la Grèce.

Mais les amiraux ont fait comprendre aux membres du comité exécutif de la question crétoise que l'adoption de la croix noire n'était plus sa raison d'être et qu'il fallait la remplacer par une croix rouge ou blanche.

Les membres du comité exécutif se sont rendus à ces raisons, et le nouveau drapeau reste le drapeau hellène, augmenté dans le coin supérieur attenant à la hampe d'une étoile blanche sur fond rouge.

On avait tout d'abord été d'avis d'adopter le croissant turc, mais afin de ne pas froisser les susceptibilités des chrétiens le choix de l'étoile a prévalu.

leurs du drapeau hellène, portant au milieu une grande croix noire en signe de deuil, pour la réalisation complète de leur vœu patriotique qui tendait à l'union de la Crète à la mère-patrie, la Grèce.

Martin Nadaud avait tenu jenne à Paris, où il avait exercé d'abord le métier de maçon. Il adopta plus tard les idées de Cabot, qu'il remplaça plus tard par celles de Proudhon. Il s'éleva en 1844 à la Législative, fut élu après le 22 décembre et ne revint en France qu'après l'amnistie de 1859.

A la séance de langues amies à la Chambre, après la guerre, jusqu'en 1859.

Martin Nadaud avait 84 ans. Ses funérailles auront lieu samedi 31 du courant, à Soubrebois, à une heure.

Attestation mouvementée

Caen. — Un dramatique événement s'est déroulé dans la commune de La Folie-d'Abezon, située près de Orbec. Deux individus de cette commune les nommés Alphonse Charbon et Adeline étaient introduits pour voler dans la propriété de Mme veuve Aubourg, des voisins furent prévenus de ce fait et arrivèrent bientôt armés de fusils. Se voyant découverts, les voleurs se précipitèrent sur les nouveaux arrivants, mais l'un des derniers coups de fusil fit feu sur Adeline qui fut tuée sur le coup.

L'autre voleur se réfugia alors dans un pressoir et fut filé ensuite à la faveur de la nuit pendant qu'on allait à la recherche de la gendarmerie d'Orbec. Il a été arrêté quelques instants après et a fait des aveux.

COURNIER DE L'ÉTRANGER

ESPAGNE

Madrid. — L'état de M. Sarracat et celui de M. Castelar sont satisfaisants. Les malades sont entrés en convalescence.

A l'issue du conseil, présidé par le régent, les ministres se sont mis d'accord pour envoyer des fonds pour le rapatriement des troupes de Cuba.

Les prisonniers espagnols des Philippines ne sont pas encore remis en liberté. L'impression des ministres n'est guère optimiste.

ALLEMAGNE

Berlin. — On annonce que les négociations entre Saint-Petersbourg et Rome, pour la nomination d'un nonce à Saint-Petersbourg, viennent d'aboutir.

ANGLETERRE

Londres. — On télégraphie de Constantinople au *Standard* que des capitaines allemands cherchent à se faire céder des terrains en Syrie et en Palestine, pour l'établissement d'une colonie agricole allemande.

Londres. — Le bruit court que le duc de York serait nommé vice-amiral à l'occasion de la visite de l'escadre américaine à Portsmouth.

INDES ANGLAISES

Bombay. — M. Curzon, le nouveau viceroy des Indes, est arrivé à Bombay dans la soirée.

Nouvelles Diverses

Une femme qui mange son enfant

Une épouvantable drame s'est passé hier à Saint-Ouen. Une femme, sans l'assistance du dévouement d'un médecin, a eu l'idée horrible de dévorer son enfant.

Lorsqu'on a pénétré dans la chambre où elle se tenait, on l'a trouvée en train de couper des morceaux de chair sur le bras de son bébé de huit mois, puis elle dévorait ce morceau de chair fraîche à pleines dents.

L'enfant, délivré par les voisins, a été porté en toute hâte chez un médecin. La mère a été arrêtée et emmenée par les gendarmes.

Tamponnement

Aisnon. — Cette nuit, vers une heure, une collision s'est produite sur la ligne du chemin de fer, entre la gare des voyageurs et la messagerie.

Une machine en manœuvre, à laquelle on avait donné la voie libre, ayant déraillé, a été prise en écharpe par un train de marchandises.

Une vingtaine de wagons ont été renversés. Deux employés ont été grièvement blessés. L'embarras de la voie a empêché le passage des trains jusqu'à ce matin neuf heures.

L'extinction de Vacher

Bourg. — Delhier et ses aides sont arrivés ce matin. Les bois de justice partis à une heure de Paris, se sont fixés que ce soir.

Quant à Moxoy dont le pourvoi a été rejeté récemment, on ignore la décision prise à son sujet.

On tient donc beaucoup à guillotiner un fou, car le misérable Vacher, deux fois condamné à mort, frôlant la guillotine, ayant une balle dans la tête, dévoré de passions démoniaques, ne peut pas être autre chose qu'un fou.

Mort de Martin Nadaud

Guérol. — M. Martin Nadaud, ancien préfet, ancien député de la Creuse, est

après le coup d'Etat, est mort mercredi, à la Marlière, commune de Soubrebois, dans la Creuse, où il s'était retiré depuis 1889, époque à laquelle il ne fut pas réélu.

Martin Nadaud était venu tout jeune à Paris, où il avait exercé d'abord le métier de maçon. Il adopta plus tard les idées de Cabot, qu'il remplaça plus tard par celles de Proudhon. Il s'éleva en 1844 à la Législative, fut élu après le 22 décembre et ne revint en France qu'après l'amnistie de 1859.

A la séance de langues amies à la Chambre, après la guerre, jusqu'en 1859.

Martin Nadaud avait 84 ans. Ses funérailles auront lieu samedi 31 du courant, à Soubrebois, à une heure.

Attestation mouvementée

Caen. — Un dramatique événement s'est déroulé dans la commune de La Folie-d'Abezon, située près de Orbec. Deux individus de cette commune les nommés Alphonse Charbon et Adeline étaient introduits pour voler dans la propriété de Mme veuve Aubourg, des voisins furent prévenus de ce fait et arrivèrent bientôt armés de fusils. Se voyant découverts, les voleurs se précipitèrent sur les nouveaux arrivants, mais l'un des derniers coups de fusil fit feu sur Adeline qui fut tuée sur le coup.

L'autre voleur se réfugia alors dans un pressoir et fut filé ensuite à la faveur de la nuit pendant qu'on allait à la recherche de la gendarmerie d'Orbec. Il a été arrêté quelques instants après et a fait des aveux.

Petites Nouvelles

Paris. — M. Girard, ministre de France

à Bruxelles, est parti hier soir de Paris pour rejoindre son poste.

Niort. — On annonce que le docteur B... a été arrêté sous l'accusation d'avertissements. Le docteur B... a été incarcéré à Bressuire.

Chalon. — Le conseil de guerre du 6^e corps, siégeant à Chalon-sur-Marne, a jugé, le 10 janvier, le lieutenant R... commandant provisoirement la 3^e compagnie de 6^e bataillon du génie à Verdun, prévenu de faux et de vol. Le lieutenant R... a été condamné à trois ans de prison et à la destitution.

L'Assassinat de la Villette

L'arrestation de Duthion

L'enquête poursuivie par la Villette vient d'aboutir à une nouvelle arrestation dont nous avons parlé hier, mais dont nous n'avons pas eu d'avoir parler. Le rôle de l'inculpé n'était rien moins que défini.

Dès le début de l'enquête et malgré les dénégations des trois inculpés, Meunier, Barret et Porreux, les agents de la sûreté avaient remarqué l'attitude convulsive que les criminels avaient au nombre de six. Les recherches auxquelles ils s'étaient livrés leur démontrèrent que les traces du passage dans divers endroits, le soir du crime de six individus. M. Sallabéry, le restaurateur voisin du café Sallabéry, affirmait avoir vu sortir six individus ; enfin on avait retrouvé six verres sur la table où avaient eu lieu les assassinats.

On sait que dans la chambre de Meunier on avait découvert une chemise tachée de sang. Meunier interroge avait déclaré que cette chemise appartenait à Nougier. Après enquête on a acquis la certitude que l'inculpé était la propriété d'un nommé Duthion, jeune homme de vingt quatre ans, qui tient un comptoir à l'angle de la place du Pont et de la rue Bassé-Cornillot.

Son arrestation fut alors décidée. Afin de ne pas laisser échapper leur homme, les agents de la sûreté se rendirent un par un et dans des directions différentes, devant l'établissement tenu par Duthion.

Le père de l'inculpé surveillait les allées et venues de son fils et c'est à ce moment que les agents de la sûreté se présentèrent.

Les plus importants Magasins d'Aménagements
AU NOUVEAU LYON
 7, rue Servient, 26, cours de la Liberté
 Nouvelles Galeries -- Exposition de Mobiliers
 PRIX TRÈS RÉDUITS
 Literie, Meubles de Fantaisie pour Étrangers

ÉTRENNES UTILES

Tableaux d'Occasion
 Maison GUYOT, 4, r. St-Dominique, Lyon

VENANT À PRIX RÉDUITS ET LE MEILLEUR MARCHÉ
 Les articles qui ne conviennent pas seront remplacés
 après 48 heures de la vente
 ENVOI GRATUIT DU CATALOGUE

BOITES pour la PEINTURE À L'HUILE, garnies ou
 non garnies, de 8 fr. 50 à 40 francs.
 Choix des Articles français et anglais
BOITES pour l'AQUARELLE de Bourgeois aliné.
 depuis 0 fr. 75 jusqu'à 35 francs la boîte
BOITES pour la PEINTURE SUR PORCELAINE de
 A. Lacroix, en boîtes garnies ou non garnies,
 de 10 francs à 45 francs la boîte.
CHEVALETS d'atelier français et anglais et Chevalets
 de table et fantaisies.
SIÈGES DE CAMPAGNE, SACS DE VOYAGE, ETC.
 ET TOUTS ARTICLES POUR ARTISTES

SI VOS CHEVEUX TOMBENT
 Faites usage du **Pétrole HAÏN**
 Flacon 4 fr. 50 franco contre mandat.
 Pharmacies, Parf., Coiffeurs, Enter la Fraude et les Substitutions.
 Lyon, F. VIBERT, Concessionnaire général.

LYON, 6, rue St-Gôme, 6, LYON
GRANDE PHARMACIE
L'ÉLÉPHANT
 Maison de Confiance et de Bon Marché
NOUVELLE GRANDE BAISSE DE PRIX
 DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
 Médicaments toujours frais. — Détail au prix du gros. — Prix fixe
 Consultations gratuites par le Dr BARRIER, de la Faculté de Paris

ON SE PLAINT AVEC RAISON???

De l'exagération du prix des Vêtements sur mesure et du peu de Choix
 que l'on trouve en général

LE TAILLEUR PAUVRE

Désireux d'accroître encore sa nombreuse clientèle, à l'honneur d'informer les acheteurs qu'il tient à leur disposition un stock
 immense de **DRAPERIES HAUTES NOUVEAUTÉS** pour

COSTUMES, COMPLETS, PARDESSUS & PANTALONS

à des prix incomparables de Bon Marché.
 Procurer la qualité, allier au bon goût le choix et l'élégance ainsi que le fini au Bon Marché, sont autant de résultats obtenus

AU TAILLEUR PAUVRE

66-68, Cours de la Liberté, angle rue Basse-du-Port-au-Bois -- LYON

AVIS IMPORTANT. — Le « Tailleur Pauvre » rappelle à sa nombreuse clientèle qu'il n'a de succursale nulle part en dehors de son
 annexe, 68, cours de la Liberté, où l'on vend exclusivement le Costume d'enfant et le Vêtement cycliste.

COCHER - JARDINIER

34 ans, pouvant remplir fonctions
 régisseur ou garde-chasse.
 Sa femme cuisinière, 30
 ans.
 Pas d'enfant. Bonne santé.
 Très bonnes références.
 Demandent place.
 S'adresser au bureau du
 journal, sous le n° 2490.

Toile Souveraine

JULIE GIRARDOT
J. DAMON, Pharmacien
 50 ans de succès
 contre Douleurs
 Plaies & Blessures
 MARQUE DÉPOSÉE
 des Contre-poisons
 TOILE SOVERAINE
 JULIE GIRARDOT
 S'adresser au bureau du
 journal, sous le n° 2490.

GROS ET DÉTAIL
 Dépôts à Lyon : Pharmacie du
 Siroport, 32, rue Lanterne, et
 à la Pharm. cours Morand, 40.
 Prix : 8 fr. le mètre
 Envoi contre mandat-poste au
 nom de Julie Girardot.

AU COLOSSE DE RHODES

Henri BONJOUR & Co, Successeurs de DUFFIN
 LYON, Cours de la Liberté, 42-44, LYON

Exposition permanente de MOBILIERS
 (prêts à être livrés)

ARTICLES D'ÉTRENNES
 En Meubles fantaisies, Sièges, Glaces, etc., etc.

Ateliers de Sculpture, Ébénisterie, Sièges & Tentures

PRIX DE FABRIQUE

Ancienne Maison VIENNET, fondée en 1837

PIANOS

LOCATION dans TOUS les PRIX

CH. MORETTON & Co

LYON, 9, Place des Jacobins, 9, LYON

VENTE AU COMPTANT OU AVEC 3 ANS DE CRÉDIT

Harpe chromatique SANS PÉDALES

AVIS IMPORTANT

Accablé par les lettres, par an-
 cien professeur de l'Université
 de Paris, auteur d'une
 méthode rapide et sûre pour la
 version latine. Ecrite A. V.,
 bureau du journal.

AU BON SOLDEUR

12, rue Marnand, Lyon
 Vêtements hommes : mesure
 à prix réduits. — Nota : n'accepte
 les bons du Crédit ouvrier.

A Céder

500 CASQUES

(Brevetés S. G. D. G. en
 France et à l'étranger) et bre-
 vets d'invention.
 Appareils permettant de res-
 ter indéfiniment dans la fu-
 mée sans danger d'asphyxie.
 Ecrite : J. M. Sourlioux, bu-
 reau du journal.

CYCLISTES

La maison CASTOLDI, com-
 mençant la construction de ses
 modèles 1899, solde des à pré-
 sent, à des prix très réduits,
 tous ses modèles 1898 et un
 grand nombre de bicyclettes
 d'occasion de toutes marques
 à très bon marché.
 Castoldi 32, mont. Carmélites,
 et 3, imp. Carmélites.

PIANOS, ORGUES
 ET LUTHERIE
 Instruments neufs et d'occasion
MON LEJEUNE
 LYON — 50, rue de la Charité, 50 — LYON
 Violons, Violoncelles, Mandolines, Instr. de Cuivre
 CORDES ET ACCESSOIRES
 VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGE
 Grande Facilité de Paiement
 Vente à 50 mois de crédit avec facilité de remboursement
 Article Mandoline Napolitaine à mécanique
 réalisme très bon instrument 12 fr.
 LA MAISON ENTRETIENT GRATUITEMENT SES PIANOS EN LOCATION

Nous recommandons spécialement
 Le Magasin de Chaussures

A L'ESPÉRANCE

Le mieux assorti et vendant le meilleur marché
 ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE
 Dépositaire des premières Manufactures de France

24, Rue Victor-Hugo, 24

A LA PALETTE D'ARGENT

ENCADREMENTS
 PEINTURE ET FOURNITURES EN TOUS GENRES
 Articles bois et métal à peindre
 ÉCRANS, PARAVENTS, ÉVENTAILS
 TABLES POUR LE VERNIS MARTIN ET LA PYROGRAPHIE
 Vente et Achat de Tableaux -- Gravures et Peintures en Location
 Prix spéciaux pour Pensionnaires

Maison HANTARD, 22, passage de l'Hotel-Dieu, LYON

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR

4, rue du Peyrat, Lyon
 Maison recommandée aux Familles

Imprimerie Universelle

ADJOINTE A LA « FRANCE LIBRE »

LYON — 35, RUE DE CONDÉ, 35 bis — LYON

SPECIALITÉ
D'AFFICHES
 de
 TOUTES DIMENSIONS

Libre dans les vingt-quatre heures
Les Cartes de Visite, Cartes d'Adresse, Avis de Messe
 LETTRES DE MARIAGE
 Circulaires et Prospectus de tous genres

Tirages de Luxe
 EN NOIR
 ou
 EN COULEURS

Elle livre les LETTRES DE DÉCHES deux heures après la Commande

Installation spéciale pour Brochures, Livres, et, en général, tous les Travaux de longue haleine
 Impression, à de très bonnes conditions, de tous Organes périodiques ou quotidiens

CHROMOTYPOGRAPHIE - SIMILIGRAVURE - LITHOGRAPHIE - PHOTOGRAVURE

L'IMPRIMERIE UNIVERSELLE est la SEULE de Lyon qui, en cas d'urgence, LIVRE A TOUTE HEURE du Jour ou de la Nuit

BOURSE DE PARIS du 30 Décembre

PRÉCÉD.	FONDS D'ÉTAT	DERNIER	TERME	ACTIONS	COMPT.	PRÉCÉD.	OBLIGATIONS	DERNIER	PRÉCÉD.	OBLIGATIONS	DERNIER
CLOTURE	COURS	COURS				CLOTURE	COURS	COURS	CLOTURE	COURS	COURS
101 76	3/4 Français, opt.	102		Gang. Nat. Mexique	642	498 25	Com. 1890	498	25	Paris 1890	29 25
101 87	3/4 Français, opt.	101 87		Robinson Bank	78	398 25	— 1891	519	21 25	— 1892	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87		Omnibus de Paris	1825	519	— 1892	519	21 25	— 1893	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87		Voitures de Paris	600	519	Bons à lots 1897	519	21 25	— 1894	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1898	519	21 25	— 1899	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1900	519	21 25	— 1901	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1902	519	21 25	— 1903	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1904	519	21 25	— 1905	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1906	519	21 25	— 1907	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1908	519	21 25	— 1909	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1910	519	21 25	— 1911	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1912	519	21 25	— 1913	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1914	519	21 25	— 1915	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1916	519	21 25	— 1917	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1918	519	21 25	— 1919	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1920	519	21 25	— 1921	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1922	519	21 25	— 1923	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1924	519	21 25	— 1925	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1926	519	21 25	— 1927	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1928	519	21 25	— 1929	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1930	519	21 25	— 1931	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1932	519	21 25	— 1933	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1934	519	21 25	— 1935	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1936	519	21 25	— 1937	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1938	519	21 25	— 1939	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1940	519	21 25	— 1941	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1942	519	21 25	— 1943	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1944	519	21 25	— 1945	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1946	519	21 25	— 1947	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1948	519	21 25	— 1949	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1950	519	21 25	— 1951	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1952	519	21 25	— 1953	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1954	519	21 25	— 1955	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1956	519	21 25	— 1957	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1958	519	21 25	— 1959	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1960	519	21 25	— 1961	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1962	519	21 25	— 1963	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1964	519	21 25	— 1965	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1966	519	21 25	— 1967	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1968	519	21 25	— 1969	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1970	519	21 25	— 1971	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1972	519	21 25	— 1973	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1974	519	21 25	— 1975	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1976	519	21 25	— 1977	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1978	519	21 25	— 1979	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1980	519	21 25	— 1981	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1982	519	21 25	— 1983	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1984	519	21 25	— 1985	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1986	519	21 25	— 1987	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1988	519	21 25	— 1989	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1990	519	21 25	— 1991	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1992	519	21 25	— 1993	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1994	519	21 25	— 1995	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1996	519	21 25	— 1997	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 1998	519	21 25	— 1999	22
101 87	3/4 Amortiss.	101 87				519	— 2000	519	21 25	— 2001	22

BOURSE DE LYON du 30 Décembre

PRÉCÉD.	FONDS D'ÉTATS	DERNIER	PRÉCÉD.	OBLIGATIONS	DERNIER	PRÉCÉD.	ACTIONS	DERNIER	PRÉCÉD.	ACTIONS	DERNIER
CLOTURE	COURS	COURS	CLOTURE	COURS	COURS	CLOTURE	COURS	COURS	CLOTURE	COURS	COURS
101 87	3/4 Français, opt.	101 85		Rembours et Suez Int.	462 50						
	capitales 500.			— nouvelles.							
101 45	3/4 Amortissable			P.-L.-M. Asson.	475	1500	Angers		542	Postiches	1000
	capitales 500.			— nouv.	471 50	1300	Beaune		2800	Grand Combe	1000
104 45	1/2 0/0 1894.	104		Aut. Hong. nouv.	457 50	450	Bourg		1000	Blanc	1000
	capitales 500.	104 45		Chéres.		1300	Flac.		100	Dombrowa	1000
89 30	Emp. 3 1/2 0/0 Fonc.			Lombard 3 1/2 0/0	885 50	1170	Linoges.		350	La Peronnelle nouv.	1000
	Emp. Madagascar.			Nord-Esp 3 1/2 0/0	350	920	Lyon	515		Charb. de Frial.	1000
167 85	China 4 1/2 0/0			— 3 1/2 0/0		30	Padoue-Vicence			Transports	
	Dettes égypt. unifiées.	107 20		— 3 1/2 0/0		100	Le Fay.		450	C ^{te} gén. Navigation	
	— privill.			Austr. 3 1/2 0/0	21 50	570	Saint-Brisson		575	Elstet-Amboise	
45 40	Emp. 4 1/2 0/0 extér.			Saragosse 3 1/2 0/0	38	870	Toulon		750	Croix-Rousse	515
108 15	Hong. 4 1/2 0/0			— 3 1/2 0/0			Vénise	1000	675	Fourville-Crest.	
14 90	Italian 5 0/0.			Ville de Lyon.	101 25	1000	Fonderies		2050	Ombil. Turc 3 1/2 0/0	1000
22 32	D. ottomane 1890.	23 90		— St-Clément.			L'Horine		6 00	St-Etienne 3 1/2 0/0	
401	Consolidé ottomane.			— Taras.		1 89	Crenot.	2100	478	— nouv.	
430	Priorité.			Croix-Rousse	458	1500	Aciéries marines.	1890	319	Tramw. Grand Chant.	
	Douane 4 1/2 0/0	164 40		Lyon-Fourvières	4 00	280	Comeney-Fourch.	78	870	— Clermont.	
	— 4 1/2 0/0 1890	104 20		Ouest-Lyonnais		965	Châtillon-Comman.	966	870	C ^{te} Lyon-Tramw.	380
	— 4 1/2 0/0 1890	102 13		Rhône.		330	Aciéries Firminy	3 50		—	
93 57	— 8 0/0 1891	55		St-Victor à Thier.		130	— St-Jeanne.	1890	980	Rue de Lyon	630
	— 3 1/2 0/0 1891			Tram. Clermont		42	Châtillon.		1000	Rue de la Courne.	
55 65	— 3 1/2 0/0 1890			Tramways de Lyon	813	130	Blasimont. Call		1000	C ^{te} Gén. des Eaux	1000
				Drôme.		4 6	Unives Franc-Russe	413		Forces Ind.	
				Dombrowa.		380	Calve Lyon-Mâcon		825	C ^{te} des Ateliers.	
				Fond. l'Horine ann.		30	Fond. Forges d'Al.		104	Prod. Chim. d'Alain	100 50
				Blanc.		630	Fond. Bâtiment	3 00		Drôme de Rhône.	
				Calve Lyon-Mâcon			—		1680	Carrières de Mâcon.	
894 10	Crédit Lyonnais.	875		—			—		1000	Flacques Lurey.	
	Société Com. Lyon.	395		—			—			Tramw. St-Paul	
	Société Lyonnaise			—			—			—	
1015	Canal de Suez.	510		—			—			—	
	Banq. Pays-Autrich.	518		—			—			—	
551	Autriche ottomane.	495		—			—			—	
	Scablier espagnol.	565		—			—			—	
772	Scablier espagnol.	520		—			—			—	
	Lombardes 3 1/2 0/0	281		—			—			—	
	— 3 1/2 0/0 1890	212		—			—			—	
85	— 3 1/2 0/0 1890	103		—			—			—	
	— 3 1/2 0/0 1890	102 75		—			—			—	